

## PAVIE Le Conseil Municipal : "Oui mais ...", au projet de schéma départemental de coopération intercommunale



PAVIE Le Conseil Municipal : "Oui mais ...", au projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Mercredi 18 novembre en soirée s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence du maire, Jean Gaillard. Lequel demanda avant l'ouverture de la séance d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de vendredi à Paris.

Sur les cinq délibérations qui étaient à l'ordre du jour, une seule ne fut pas votée à l'unanimité. Avec quatre votes contre concernant le dossier de la redynamisation du centre bourg et plus particulièrement l'attribution du marché de maîtrise, l'opposition est restée sur sa ligne de conduite par rapport à ce projet. Mais ce n'est pas du côté des délibérations que les discussions furent les plus animées. Ce sont les deux avis à émettre qui prirent le pas sur les délibérations.

**Le premier avis à donner concernait le projet de schéma départemental de coopération intercommunale** entre le Grand Auch Agglomération et Cœur de Gascogne. Un long débat s'est instauré sur de nombreuses interrogations notamment autour des différents transferts de la gestion de l'eau (Syndicats des rivières, traitement de l'eau et sa distribution en eau potable, fonctionnement de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, GEMAPI ...), et aussi sur la représentativité des communes au sein de cette nouvelle entité. Du côté du réseau d'eau potable la municipalité n'est guère encline à lâcher du lest du fait « que son réseau est tout récent et qu'il serait inopportun de le revoir sur de nouveaux branchements qui entraîneraient des frais difficiles à estimer ». Quant à la représentativité « ce n'est pas satisfaisant quand Pavie voit ses délégués passer de 6 à 3 et que les 32 autres communes n'auront qu'un délégué alors qu'Auch aura 32 délégués au lieu de 26 aujourd'hui ». Et c'est sur un consensus global que la municipalité « émet un avis circonstancié avec son accord sur la fusion des deux communautés mais en étant contre la représentativité proposée et contre la fusion des syndicats d'eau potable ».

**Le second avis portait sur le projet d'extension de la promenade des berges du Gers** sur le territoire de Pavie. « Compte tenu du montant disproportionné de ce projet », le maire Jean Gaillard a consigné dans le registre d'enquête publique diverses remarques visant à en diminuer le coût « car la population, estime-t-il, ne comprendrait pas ces dépenses comme par exemple l'installation de quatre passerelles flottantes. Il faut trouver des solutions alternatives comme la suppression de deux passerelles qui amèneraient une économie de 550 000 euros, et la modification du parcours du lycée de Lavacant à Pavie qui pourrait longer l'ancienne voie ferrée. Ça serait logique ». Et pour mieux formaliser ces avis, le Conseil Municipal décide de les formaliser sous la forme d'une délibération qui sera adressée au commissaire enquêteur et au Grand Auch Agglomération.

Parmi les délibérations à noter que l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la redynamisation du centre bourg a été attribuée au cabinet d'architecte, Airoldi-Brun, dont le devis s'élève à 103 200 euros ht.



Le maire, Jean Gaillard, et le Conseil Municipal ont observé une minute de silence.